Réunion Comité Directeur n° 4 -

du samedi 26 novembre 2022

Ouverture de la séance à 09h00

Présents :
M. Bernard SINEUX, Président du Comité de Normandie, M. Alain DEVAUX, Trésorier Général, Mme Nicole DELARUE, MM. Victor COLLET, Marcel COURIEUT, Alain DUFLOT, Jean Pierre HENRY, Sylvain HUET, David JEAN, Jérôme PIOLINE, Julien ROUSSEL, Jérémy ROY, membres.

Assiste à la réunion :
M. Sébastien COLARD, RAF,

Absents excusés : Mme Christine BAROCHE, Secrétaire Générale, M. Mickael LEMARDELE, Vice-Président, Mme Sophie GIRAULT MM. Jean Luc DELUGAN, Yvon LEGER, Thierry LOUVEL.

Absent : M. Jérôme GUIBERT, médecin, M. Jean Philippe YON

Le Président du Comité de Normandie, Bernard SINEUX, souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur.

I) - Informations Nationales et Régionales

Informations Nationales :

Un CNPR a eu lieu au siège de l'UCI, à Aigle, sur l'invitation du Président de l'UCI, M. David Lappartien. Celui-ci s'est tenu les 24 et 25 novembre 2022. Un bilan de la saison 2022 a été réalisé :

- Bonne saison sportive, avec l'organisation également de 3 championnats du Monde.
- Réforme des licences et de l'activité est bien perçue en région, d'après le retour de l'ensemble des Présidents de région.
- Retour des engagements Access sur les organisation Open et Elite accepté par la FFC. Ne concerne que la Route.
- L'état de résultats doit être envoyé sous 48h. Est-ce une mission de l'arbitre ? Jacky Tarenne, le Président de la CNCA n'y est pas favorable, malgré la demande des Présidents de région.
- Echange avec les fédérations affinitaires. Attention, car le niveau d'assurance n'est pas le même. Celle des affinitaires est moins protectrice.
- Subvention ANS en baisse dans les années à venir.
- Mixité dans les déplacements : La FFC souhaite voir une mixité dans l'encadrement des sélections. Bernard Sineux rappelle que le Comité de Normandie a été confronté à un désistement de dernière minute lors des Championnats de France de l'Avenir. Les engagements pris au sein de l'ETR sont à respecter.
- Webinaire sur les violences sexuelles : Seulement 4 comités régionaux ont répondu présents. 2 se sont excusés et 16 étaient absents.

- Mutation dématérialisée : La FFC réfléchit à dématérialiser la mutation dès que possible. Par ailleurs, il est noté que certaines équipes N Route font signer des contrats à des minimes. Ce qui est interdit.

Informations régionales :

- AG des Comités Départementaux :

Chaque AG départementale s'est bien passée. Peu de remarques sur la réforme des licences ont été constatées.

- Dispositif Pass' Sport :

Le dispositif va s'arrêter au 31 décembre 2022. Pour le moment, 5 000 demandes sont recensées contre un total de 8 000 l'année dernière. La prise de licences n'est pas encore totale.

AG Régionale :

Le Comité de Normandie a reçu 8 candidatures pour les postes vacants (2 en général, 1 en collège féminin). Voici les candidats, par ordre alphabétique :

- Jacky BULOT, André DEMORTREUX, Mehdi DUBOSQ, Claude LE NAHEDIC, Philippe LECOEUR, Michael LECOMMANDEUR, Jean Pierre LEGER, Eric QUEDEVILLE.

Tous les candidats postulent au titre du collège général. La profession de foi complète de chaque candidat sera envoyée aux correspondants des clubs au plus tard le 30 novembre 2022. Michel CALLOT, Président de la FFC, sera présent à l'AG Régionale.

AG FFC :

Les ateliers du Congrès Fédéral sont en cours d'étude. 4 thèmes se dégagent :

- Formation du jeune cycliste, Organisation féminine, RSE - RSO, Professionnalisation.

Délégués du Comité de Normandie à l'AG Fédérale :

Le Comité de Normandie doit procéder à l'élection de 5 membres pour le représenter au Congrès Fédéral à Albi les 25 et 26 février 2023. 2 membres se proposent délégués :

- Titulaire 1 : Thierry LOUVEL
- Titulaire 2 : Jean Pierre HENRY

Etant donné que seulement 12 élus sont présents à la réunion, un mail va être envoyé aux élus absents pour savoir s'ils souhaitent représenter le Comité de Normandie à l'AG Fédérale.

II) - Adoption des PV de réunions

- Commission BMX du 22 octobre 2022 (**voir Annexe 1**) :
Résultat du vote de l'approbation du procès-verbal : **adopté à l'unanimité**

- Commission des Finances du 23 novembre 2022 (**voir Annexe 2**) :
Résultat du vote de l'approbation du procès-verbal : **adopté à l'unanimité**

- Commission Piste du 14 novembre 2022 (**voir Annexe 3**) :
Résultat du vote de l'approbation du procès-verbal : **adopté à l'unanimité**

III) – Statistiques, finances et RH

Licences :

985 licences 2023 sont validées au 23/11/2022.

La répartition départementale est la suivante :

CD Calvados :	188
CD Eure :	156
CD Manche :	195
CD Orne :	61
CD Seine Maritime :	354

La répartition par discipline est la suivante :

Cyclisme Trad :	386
VTT :	260
BMX :	338
Polo vélo :	1

Le calendrier 2023 est ouvert sur le site du Comité, avec les nouvelles catégories. Un rappel des coupes et championnats a également été envoyé aux clubs.

Finances :

Le Trésorier Général a détaillé le bilan et compte de résultat 2022, ainsi que le budget prévisionnel 2023. Les explications figurent dans le compte rendu de la Commission des Finances du 23 novembre 2022.

Sébastien Colard explique que le Comité possédait un livret d'épargne bloquée 5 ans, avec la somme de 35 000 € placée. Celui-ci a été stoppé, en accord avec le Président et le Trésorier. Il est maintenant remplacé par un livret d'épargne bloquée 3 ans, avec un taux rémunérateur de 1.50 % par an. La somme placée est de 60 000 €. Le livret peut se débloquer à tout moment, sans contraintes fiscales et bancaires.

Point RH :

Sébastien COLARD fait un point sur le personnel du Comité de Normandie.

- David LOUVET se trouve en mission fédérale au Soudan du 25 novembre au 5 décembre. Puis il sera en séminaire des Managers Technique Territoriaux mi-décembre.
- Une permanence du Comité sera assurée pendant les fêtes de fin d'année. Néanmoins, le personnel va prendre des congés à tour de rôle sur les 2 semaines de congés.
- Le budget « formation professionnelle » alloué par l'OPCO de la branche Sport, l'AFDAS, est de 2 000 € pour l'année 2023. Les formations prévues vont pouvoir être réalisées.

IV) - Questions Diverses

Projet Antoine LECARPENTIER :

Le salarié du club Team Bricquebec en Cotentin souhaite créer un organisme de formation au sein de sa structure pour dispenser des formations vers le Savoir Rouler à Vélo, et d'autres types de formations. Il a reçu l'accord du CROS Normandie.

Les élus, après avoir vu le projet du club, approuve à l'unanimité cette demande.

Jean Pierre HENRY :

Qu'en est il de la demande des arbitres pour augmenter l'indemnité forfaitaire à 40 €. Nicole Delarue et David Jean explique qu'ils sont favorables à ce nouveau tarif pour les épreuves de leur département (Manche). Plusieurs demandes ont été faites à ce niveau.

Bernard SINEUX explique que cette question sera soumise au vote des clubs à l'AG régionale. Ce sont eux qui sont directement concernés.

Cahier des charges du Championnat de Normandie CLM individuel :
Ce cahier des charges a été réécrit et est proposé au vote du Comité Directeur. Il est **approuvé à l'unanimité des membres présents** (**voir Annexe 4**).

Bernard SINEUX annonce aux membres que le Comité de Normandie a entrepris des démarches pour vendre le siège social actuel. Un mandat d'exclusivité a été signée avec une agence de Caen.
Une visite de 2 locaux a également été réalisée avec Sébastien COLARD. Un projet à Verson et un second à Bretteville sur Odon ont été vu. Il ne sera pas donné suite aux 2 projets.

Jean Pierre HENRY :
Pourquoi certaines équipes ont l'appellation d'un sponsor et non du club. Malgré un refus de la FFC, un club nomme sa structure junior au nom d'un sponsor. Un rappel lui sera fait.

Jean Pierre HENRY :
Une réunion sur la Route de l'Ouest Féminine (ROF) a eu lieu. Jean Pierre HENRY représentait la Normandie. Le bilan de la saison 2022 est bon, sauf sur la dernière manche ou peu de femmes ont pris le départ de la course.
Le calendrier 2023 est en cours d'élaboration. Les premières dates validées sont :

- 12 mars 2023 : Lucé – Brou (Centre Val de Loire)
- 22-23 avril 2023 : Tour de l'Orne Féminin (Normandie).

Les dates des comités Nouvelle Aquitaine, Bretagne et Pays de la Loire sont en cours de validation et seront communiquées très rapidement.

David JEAN : Suite à plusieurs remontées d'arbitres de tous départements, est-il possible de revoir l'indemnité forfaitaire de 35 €, à la hausse, sur les épreuves à désignations départementales. Le Président du Comité de Normandie explique que cette question sera présentée à l'AG du Comité le 10 décembre, à l'approbation des clubs. Ils sont directement concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie les membres pour leurs échanges constructifs.

Fin de réunion à 13h00

Le RAF
Sébastien COLARD

Annexe 1 - Commission BMX du 22 octobre 2022

Réunion de la Commission BMX et des Présidents de club
Samedi 22 octobre 2022

Participaient à la réunion
Alain DUFLOT Commission BMX
Liliane LEFEUVRE Commission BMX
Auguste LEFEUVRE Commission BMX
Sylvie DUFLOT Commission BMX
Jean-Pierre LEGER Commission BMX / CO Bolbec Nointot BMX
Jérémy ROY Commission BMX / Evreux BMX
Florian BARNAUD Commission BMX / Cherbourg BMX
Pascal PAIN Commission BMX / Section Race BMX
Yann MONFORT Verneuil BMX
Blandine TALBOT CO Bolbec Nointot BMX
Xavier DESGROUAS BMX Virois
Christophe STEPHAN Normandy BMX Club Sottevillais
Cédric GRAJEWSKI AAC BMX Petit Couronne
Laurent TORTEVOIE AAC BMX Petit Couronne
Estelle GUENET AST BMX Race
Amélie LARZET AST BMX Race
Stéphan LOUVET BMX Club de Flers
Laurent POTTIER AS Tréport Cyclisme
Philippe LEBON Argentan BMX
Isabelle LEBON Argentan BMX
Nathalie FAFIN Argentan BMX
Mickaël VICIER BMX Corbenois Pays d'Alençon

Excusés
Yvon LEGER - Commission BMX / CO Bolbec Nointot BMX
Olivier TREHEC - Commission BMX
Sébastien GEORGES - Caen BMX
Mickaël DELDYCKE - AST BMX Race
Lénaïck MASSEROT - BMX Club de Flers

En préalable à la réunion, Alain remet aux participants les statistiques du BMX en Normandie pour l'année 2022 (document joint en annexe au présent compte-rendu).
Il est également évoqué l'arrêt de l'activité de la section BMX du club de Montivilliers.
L'ensemble des présents déplore cette fin du BMX pour Montivilliers et remercie David MANDEVILLE pour son travail et son investissement.

Calendrier 2023

Après débat entre les clubs, un projet de calendrier est établi.
Il est joint au présent compte-rendu.

Le Championnat de Normandie 2023 sera organisé par le club d'Evreux. Le cahier des charges de ce Championnat Régional sera transmis au club par la Commission.

Un projet de règlement régional 2023 sera établi et transmis aux clubs avant la prochaine réunion du 3 décembre, aux fins de finalisation.

Assise 2022

Les Assises 2022 sont prévues se dérouler le 3 décembre 2022 dans l'enceinte du lycée agricole Le Robillard, à proximité de Saint Pierre sur Dives (Calvados).
Elles seront précédées par la réunion Présidents de club / Commission. Ces Assises, initialement prévues le 19 novembre, sont décalées pour permettre aux pilotes qui le souhaitent, de se rendre à l'indoor de Saint Brieuc.
En revanche, la date du 3 décembre coïncide avec le téléthon. Quelques clubs demandent si une tolérance peut être acceptée pour les pilotes (ou parents) qui seraient impliqués dans le téléthon.
Après débat, il est convenu que des dérogations pourront être acceptées, sous réserve que les demandes soient faites au minimum une semaine à l'avance et transitées par le président du club qui mentionnera son avis.

La liste des pilotes récompensés lors des prochaines Assises, sur le même principe que les années précédentes, sera transmise par Liliane dès que le classement définitif de la Coupe de Normandie 2022 sera validé, après la course de ce soir.

Pour info :
L'Assemblée Générale du Comité aura lieu le 10 décembre dans les mêmes lieux.

Demandes de surclassement

La Commission a été sollicitée, oralement, pour des demandes de surclassement.

Alain rappelle qu'aucune demande de surclassement n'est possible dans les compétitions type Championnat. Seuls peuvent être envisagé des surclassements en course du calendrier Régional, type Coupe ou Open.
Après discussion, il est convenu que des surclassements d'une année, pourraient être accordés, sous réserve que les demandes soient adressées à la Commission, par écrit, par le Président du Club.
Le Président du club devra mentionner son avis sur la demande et également recueillir l'avis de l'entraîneur du pilote.

Rappel : en cas de surclassement de Benjamin en Minime, le pilote surclassé ne sera pas autorisé à utiliser des pédales automatiques.

Questions diverses

Arbitres :
Jean-Pierre évoque les difficultés pour compléter les « grilles » des arbitres qui doivent œuvrer sur les compétitions.
Il verrait bien une petite compensation financière pour l'ensemble des personnes désignées comme arbitres, moyennant une augmentation des engagements, par exemple d'un euro.

Après discussion, l'ensemble des participants s'accorde pour convenir qu'actuellement les augmentations sont partout, et qu'il n'est sans doute pas opportun d'augmenter de cette façon les engagements. Alain ajoute qu'il y a aussi des augmentations au niveau fédéral (assurance) qui seront à répercuter, mais également des retours sur certains timbres.
Un point sur les finances, tarifications, sera à faire lors de notre prochaine réunion.

Photo-finish :
La modernisation de la prise d'arrivée avec le remplacement des caméras par un système photo-finish est évoqué. Il est répondu que la Commission a commencé à travailler sur ce sujet.

Un premier devis a été demandé pour un tel équipement - coût estimé de l'ordre de 18 000 € (vérification hors réunion : le devis est de 18 900 € TTC).
Une contre-proposition a été demandée mais sans réponse à ce jour.
Une relance va être faite.

Championnat de Normandie :
Liliane fait observer que cette compétition n'est pas obligatoire pour les Elites (H/F) et les Juniors Nationaux (H/F), ceux-ci étant directement qualifiés pour les épreuves suivantes et que très peu de pilotes y participent.
Il est demandé aux Présidents de clubs de réfléchir sur le maintien de la catégorie Elite Régional et de la remise de primes.

Nouvelles appellations des catégories :
Dans le logiciel des courses, les différentes catégories porteront le nouveau nom U … et entre parenthèse l'ancien nom.

Formations :

- Deux formations Educateurs sont prévues :
  - A Petit Couronne les 5 et 6 novembre 2022
  - A Vire les 17 et 18 décembre 2022

- Formations Arbitre / Secrétariat :

Il est demandé aux Présidents de clubs de faire parvenir à Jean-Pierre, le nom des personnes désirant passer Arbitre Régional et à Sylvie le nom des personnes souhaitant se former sur l'informatique.

Réclamations lors des compétitions :
Suite à divers incidents lors des dernières courses, il est rappelé qu'aucune réclamation ne peut être formulée entre le départ et la ligne d'arrivée. Seul le classement peut porter à réclamation. Celle-ci doit obligatoirement être formulée par le représentant de club du pilote concerné (le représentant régional pour les course nationales) et en aucun par le pilote lui-même, ses parents ou autres.

Alain et Yvon

Annexe 2 - Commission des Finances du 23 novembre 2022

Ouverture de la séance à 18 h 10.

Présents : M. Bernard SINEUX, Président du Comité Régional, M. Alain DEVAUX, Trésorier Général, MM. Marcel COURIEUT, David JEAN, Yvon LEGER, Jérôme PIOLINE, Jérémy ROY, membres.

Absente excusée : Mme Christine BAROCHE, Secrétaire Générale.

Absent : M. Mickael LEMARDELE, Vice-Président.

Assistent à la réunion : M. COLARD Sébastien, RAF, Jean Pierre HENRY (représentant CD Orne).

Le Président du Comité de Normandie de Cyclisme souhaite la bienvenue aux membres présents à cette réunion.

I) - Bilan et compte d'exploitation 2021 / 2022

Le Trésorier Général du Comité présente le compte de résultat aux membres en le détaillant :
Le résultat du Comité de Normandie FFC au 31 octobre 2022, est excédentaire de 90 984 €.

Ce résultat est dû à :

- Une aide de l'Etat, pour le dispositif « Coûts Fixes Rebond Association », d'un montant de 110 384 €.
- Une rigueur de la tenue des charges sportives et de l'ETR.
- L'augmentation des licences et des engagements.
- Une subvention de la LNC et ASO pour 21 000 € au total.

Le Comité a également acquis un camion de la FFC pour 17 520 €, dont la moitié est subventionnée par la Région Normandie.
Des charges exceptionnelles sont en hausses et sont liées à des aides Covid recalculées.
Un bémol est présenté sur les droits d'organisations, en baisse par rapport au prévisionnel initial.

Les finances du Comité de Normandie sont saines et s'élèvent à 295 000 € au 31 octobre 2022.
Elles s'expliquent par les aides perçues par le Comité de Normandie, par la bonne tenue des clubs sur le paiement de leurs factures.
Aucun club débiteur n'existe à ce jour.

Après quelques renseignements complémentaires, **le compte de résultat et le bilan sont votés favorablement à l'unanimité des membres présents**.

II) - Budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 est présenté aux membres :

Il est équilibré à hauteur de 1 190 014 €, réparti comme suit sur les grandes lignes :

- Charges :
  - Augmentation du nombre de licences à 6 550 (contre 6 453 en 2022). Les nouveaux tarifs ont été appliqués pour le calcul des charges et recettes des licences.
  - Augmentation du coût de l'assurance FFC.
  - Augmentation du coût de l'énergie (carburant, EDF).

- Augmentation du poste de « locations autres », lié à l'augmentation d'utilisation de transpondeurs.
- Diminution du poste « Honoraires divers », lié à l'arrêt de la mission du Community manager.
- Augmentation des frais de personnel, liés à un départ en retraite d'une secrétaire le 31 janvier 2023 et d'une embauche d'un technicien au 1er février 2023.

- Recettes :
  - Augmentation du nombre de licences.
  - Augmentation des engagements web.
  - Stabilité des affiliations clubs et des mutations.
  - Augmentation des droits d'organisations, liés aux nouveaux tarifs et à l'arrêt de la remise de 20% (condition liée aux assurances FFC).
  - Augmentation des stages.
  - Augmentation du poste « Produits des activités annexes », lié aux contrats de mission SRAV réalisés par le nouveau salarié, et par la location des transpondeurs.
  - Maintien des subventions (Région, ANS, ASO, LNC, FDVA).
  - Augmentation du partenariat privé. Le Président intervient pour expliquer qu'il va entreprendre directement et très rapidement des démarches. Il ne va pas attendre la Commission de Développement, Partenariat. Yvon Léger explique qu'il a échangé avec un organisme de finances, Cap Finances, qui pourrait être intéressé par un partenariat. Des contacts vont être pris rapidement.

Après quelques renseignements complémentaires, **le compte de résultat et le bilan sont votés favorablement à l'unanimité des membres présents**.

III) - Questions diverses

- Jean Pierre HENRY : Comment les comités régionaux voisins font pour mettre un tarif d'engagement à 10 € et + : Bernard SINEUX explique que c'est l'organisateur qui décide du tarif appliqué. Il a été alerté par certains présidents de club limitrophes d'autres régions.

- Bernard SINEUX informe qu'il a signé le mandat avec l'agence immobilière pour vendre le siège social actuel du Comité de Normandie. Les recherches vont être plus actives.

- Bernard SINEUX informe qu'il est en attente d'un 2ème devis pour la pose d'un crochet d'attelage sur le camion FIAT. Il s'est entretenu avec Anthony MALENFANT, pour préparer le déplacement à la prochaine manche de Coupe de France Cyclo-cross.

- Jean Pierre HENRY remercie le Président d'avoir accepté la demande d'invitation pour palier l'absence de représentant du Comité de l'Orne.

- Sébastien COLARD informe que les prix de la ROF 2022 vont être réglés à la fin du mois de novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie les membres pour leurs échanges constructifs.

Fin de réunion à 19h45

LE RAF
Sébastien Colard

COMPTE D'EXPLOITATION 01/11/21 - 31/10/22

Budget Prévisionnel 2023 - 01/11/22 - 31/10/23

COMPTES		Bilan 2021	Budget 2022		Bilan 2022	Budget 2023
- 6021 -	**ACHATS IMPRIMES LICENCES**	**314 666**	**350 000**		**348 225**	**382 984**
60220000	*FFC - LICENCES*	*314 666*	*350 000*		*348 225*	*382 984*
60222000	*FFC - LICENCES CARTE A LA JOURNEE*					
	ENGAGEMENTS	**75 970**	**152 300**		**169 654**	**182 500**
60231000	*FFC - ENGAGEMENTS (route-piste-cyclo ross)*	*30 397*	*70 000*		*84 122*	*87 000*
60232000	*FFC - ENGAGEMENTS BMX*	*2 231*	*5 500*		*5 994*	*6 500*
60233000	*FFC - ENGAGEMENTS VTT*	*1 337*	*1 800*		*3 139*	*3 500*
60235000	*FFC - RISTOURNES ENGAGEMENTS*	*35 437*	*75 000*		*76 007*	*85 000*
60235100	*RISTOURNES ENGAGEMENTS - CD*	*6 568*	*0*		*392*	*500*
	AFFILIATIONS	**20 935**	**21 075**		**21 153**	**21 175**
60241000	*FFC - AFFILIATIONS CLUBS*	*20 885*	*21 000*		*21 103*	*21 100*
60242000	*FFC - AFFILIATIONS VELODROME*	*50*	*75*		*50*	*75*
	MUTATIONS	**8 180**	**8 000**		**2 115**	**8 000**
60251000	*FFC - ACHATS MUTATIONS*	*8 180*	*8 000*		*2 115*	*8 000*
	DROITS ET ASSURANCES	**3 457**	**22 000**		**26 683**	**56 113**
60261000	*FFC - DROITS ORG-ASSURANCES*	*1 768*	*19 000*		*21 453*	*50 113*
60266000	*FFC - ENGAGEMENTS SELECTIONS*	*1 689*	*3 000*		*5 230*	*6 000*
	FRAIS ACHATS DIVERS	**680**	**900**		**-3 187**	**800**
60371000	*VARIATIONS DE STOCKS*				*-3 972*	
60411001	*NC - IMPRIMERIE*	*680*	*900*		*785*	*800*
	ACHATS NON STOCKES MAT FOURNIT	**44 875**	**44 850**		**43 632**	**50 500**
60610000	*EDF*	*3 146*	*3 200*		*2 676*	*3 500*
60611000	*EAU*	*106*	*150*		*125*	*200*
60612000	*CARBURANT (compétitions)*	*4 071*	*11 000*		*10 881*	*14 000*
60612100	*CARBURANT (autres)*	*3 484*	*4 500*		*5 650*	*7 000*
60612200	*CARBURANT (stages)*	*81*	*1 500*		*1 629*	*1 800*
60630000	*ACHAT PETIT MAT. ET FOURNITURES ENTRETIEN*	*31 957*	*22 000*		*18 527*	*21 000*
60640000	*FOURNITURES DE BUREAU*	*2 030*	*2 500*		*4 144*	*3 000*
	ACHATS M/SES ET FRAIS ACCESSOIRES	**0**	**0**		**4 068**	**0**
60730000	*ACHAT EQUIPEMENT NORMANDIE*				*4 068*	*0*
- 61 -	**SERVICES EXTERIEURS**	**22 471**	**21 250**		**30 726**	**30 500**
61100000	*SOUS TRAITANCE GENERALE*	*524*	*550*		*524*	*550*
61350000	*LOCATIONS VEHICULES*		*500*		289	*500*
61351000	*LOCATIONS (autres)*	1 394	*1 200*		5 167	*7 500*
61520000	*ENTRETIENS LOCAUX*	*3 192*	*3 200*		*3 516*	*3 500*
61540000	*ENTRETIEN - REPARATIONS (autres)*	*1 305*	*700*		*953*	*900*
61553000	*ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT*	*7 201*	*7 000*		*8 830*	*8 000*
61560000	*MAINTENANCE*	*6 346*	*5 000*		*7 561*	*6 500*
61570000	*LAVAGE EQUIPEMENTS (pressing)*	*80*	*100*		*58*	*50*
61600000	*PRIMES D'ASSURANCE*	*2 274*	*2 400*		*2 366*	*2 500*
61810000	*DOCUMENTATION GENERALE*	*155*	*600*		*1 462*	*500*

- 62 -	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**129 060**	**167 186**		**166 818**	**174 092**
62110000	*VACATIONS*	*1 110*	*2 500*		*3 388*	*3 000*
62251000	*MEDECINE SPORTIVE et AUTRES*	*4 226*	*3 500*		*3 175*	*3 000*
62262000	*HONORAIRES*	*798*	*800*		*2 298*	*1 000*
62262100	*HONORAIRES DIVERS*	*10 150*	*10 000*		*1 090*	*0*
62270000	*FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX*		*0*			*0*
62310000	*PUBLICITES DIVERSES*	*461*	*256*		*2 339*	*164*
62340000	*CADEAUX-DONS-FRAIS DIVERS...*	*1 480*	*1 500*		*1 550*	*1 500*
62350000	*RECOMPENSES PODIUMS NATIONAUX*	*0*	*1 750*		*1 250*	*1 200*
62351000	*RECOMPENSES PODIUMS REGIONAUX*	*6 187*	*6 000*		*11 600*	*10 000*
62352000	*RECOMPENSES CHALLENGES REGIONAUX*	*7 494*	*5 400*		*7 208*	*7 000*
62511000	*HEBERGEMENT-RESTAURATION COMPETITIONS*	*29 126*	*61 500*		*37 939*	*50 000*
62511200	*HEBERGEMENT-RESTAURATION STAGES*	*4 113*	*6 000*		*14 345*	*16 000*
62511300	*HEBERGEMENT-RESTAURATION REUNIONS + AG*	*425*	*1 000*		*3 376*	*3 500*
62511500	*HEBERGEMENT-RESTAURATION AUTRES*	*14 539*	*12 500*		*17 243*	*17 500*
62515000	*PEAGES (compétitions)*	*1 879*	*5 500*		*3 585*	*4 500*
62515100	*PEAGES (stages)*	*0*	*300*		*0*	*0*
62515500	*PEAGES (autres)*	*1 559*	*2 000*		*2 087*	*2 000*
62516000	*DEPLACEMENTS ARBITRES*	*5 143*	*5 500*		*6 816*	*7 000*
62516100	*DEPLACEMENTS CORRESPONDANTS*	*1 989*	*1 500*		*1 728*	*1 500*
62516200	*DEPLACEMENTS REUNIONS - AG DEPT*	*1 140*	*2 000*		*1 306*	*1 500*
62516300	*DEPLACEMENTS ENCADREMENTS*	*6 064*	*8 000*		*11 639*	*12 500*
62516400	*DEPLACEMENTS COUREURS*	*440*	*600*		*1 317*	*500*
62516500	*DEPLACEMENTS AUTRES*	*7 850*	*6 000*		*10 687*	*10 000*
62610000	*FRAIS POSTAUX*	*1 806*	*2 000*		*812*	*800*
62612002	*N.C. Affranchissements journal*	*470*	*500*		*172*	*175*
62620000	*TELEPHONE - INTERNET*	*4 431*	*4 500*		*4 115*	*4 000*
62780000	*SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES*	*230*	*30*		*53*	*53*
62810000	*COTISATIONS DIVERSES*	*950*	*550*		*700*	*700*
62820000	*SUBVENTIONS : DEPARTEMENTS+POLO VELO*	*15 000*	*15 500*		*15 000*	*15 000*
- 63 -	**IMPOTS ET TAXES**	**4 891**	**7 000**		**6 455**	**6 050**
63330000	*TAXE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE*	*2 067*	*4 000*		*3 282*	*3 200*
63512000	*TAXES : HABITATION-FONCIERES*	*2 824*	*3 000*		*2 798*	*2 800*
63780000	*TAXES DIVERSES*	*0*	*0*		*375*	*50*
- 64 -	**FRAIS DE PERSONNEL**	**235 307**	**229 250**	**0**	**237 355**	**257 500**
64111000	*REMUNERATIONS DU PERSONNEL*	*161 205*	*163 000*		*163 651*	*175 000*
64112000	*REM BRUTE CHOMAGE PARTIEL*	*-268*			*0*	*0*
64120000	*PROVISIONS DE CONGES PAYES*	*1 786*	*1 500*		*4 540*	*3 000*
64130000	*INDEMNITES DIVERSES*	*0*	*0*		*0*	*6 500*
64511000	*URSSAF*	*38 205*	*37 000*		*39 402*	*43 000*
64521000	*MUTUELLE*	*3 721*	*3 700*		*3 221*	*3 500*
64531000	*CAISSE DE RETRAITE - PREVOYANCE*	*9 850*	*9 000*		*9 427*	*10 000*
64550000	*PROVISIONS CHARGES SOCIALES*	*748*	*750*		*1 902*	*1 200*
64711000	*CHEQUES DEJEUNERS*	*6 025*	*5 500*		*5 241*	*5 500*
64751000	*MEDECINE DU TRAVAIL*	*895*	*800*		*736*	*800*
64801000	*AUTRES CHARGES DE PERSONNEL*	*13 140*	*8 000*		*9 235*	*9 000*
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**8 389**	**0**		**1**	**0**
65440000	*- Pertes sur créances irrecouvrables*	*8 387*	*0*		*0*	*0*
65880000	*Charges diverses de gestion courante*	*2*	*0*		*1*	*0*
66	**CHARGES FINANCIERES**	**324**	**400**		**559**	**550**
66160000	*INTERETS EMPRUNTS*	*324*	*400*		*559*	*550*
- 67 -	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**5 471**	***500***		**35 806**	***1 000***
67520000	*VAL.COMPT. MATERIEL COMITE*	*5 471*	*0*		*0*	*0*
67880000	*CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES*	*0*	*500*		*35 806*	*1 000*

- 68 -	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**	**24 205**	**15 500**		**18 382**	**18 200**
68111000	*- DOT.AMORT COMITE*	*18 205*	*12 500*		*12 868*	*15 200*
68112000	*- NC-DOT.AMORT : Normandie cyclisme*	*2 825*			*2 467*	
68113000	*- DOT.AMORT : Pôle*	*175*			*47*	
68156000	*- DOT.AMORT : Matériel*					
68117400	*- DOT PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTS*					
68176000	*- DOT.PROV. Retraites*	*3 000*	*3 000*		*3 000*	*3 000*
68181000	*- DOT.AMORT : Installations générales*					
68182000	*- DOT.AMORT : Matériel de transport*					
- 69 -	**IMPOT SUR LES SOCIETES**	**29**	**50**		**43**	**50**
TOTAL DES CHARGES		**898 910**	**1 040 261**	**0**	**1 108 488**	**1 190 014**

- 7021 -	**VENTES IMPRIME LICENCES**	**379 537**	**415 000**		**420 735**	**455 134**
70210000	*VENTES : IMPRIMES*					
70220000	*VENTES : LICENCES*	*378 434*	*413 000*		*419 011*	*455 034*
70222000	*CARTES A LA JOURNEE*	*1 103*	*2 000*		*1 724*	*100*
	ENGAGEMENTS	**135 437**	**212 700**		**272 357**	**279 400**
70231100	*VENTES : ENGAGEMENTS AUX CLUBS*	*113 586*	*170 000*		*221 834*	*230 000*
70231110	*VENTES : ENGAGEMENTS COMITES EXT.*	*83*	*-2 000*		*1 160*	*1 000*
70231200	*VENTES : ENGAGEMENTS SUR PLACE*	*3 624*	*10 000*		*12 344*	*12 000*
70231300	*VENTES : ENGAGEMENTS SUR PISTE*	*13*	*0*		*28*	*50*
70231400	*VENTES : ENGAGEMENTS EPR.NATIONALES*	*11 185*	*21 800*		*19 321*	*19 000*
70232000	*VENTES : ENGAGEMENTS BMX*	*6 656*	*10 000*		*17 245*	*17 000*
70233100	*VENTES : ENGAGEMENTS VTT NON LICENCIES*	*0*	*0*		*0*	*0*
70233200	*VENTES : ENGAGEMENTS VTT LICENCIES CADETS*	*7*	*0*		*13*	*0*
70233210	*VENTES : ENGAGEMENTS VTT LICENCIES J+S*	*0*	*0*		*77*	*0*
70234100	*VENTES : ENGAG AUTRES EPREUVES NON LICENC*	*81*	*1 700*		*27*	*50*
70234200	*VENTES : ENGAG AUTRES EPREUVES LICENCIES*	*202*	*1 200*		*308*	*300*
7024	**AFFILIATIONS**	**27 850**	**28 150**		**28 240**	**28 290**
70241000	*AFFILIATIONS SOCIETES*	*27 750*	*28 000*		*28 140*	*28 140*
70242000	*AFFILIATIONS VELODROMES*	*100*	*150*		*100*	*150*
7025	**IMPRIMES MUTATIONS**	**18 235**	**18 000**		**23 040**	**19 500**
70251100	*VENTES : IMPRIMES DE MUTATIONS*	*15 500*	*15 000*		*18 985*	*16 000*
70251200	*VENTES : MUTATIONS - INDEMNITES*	*2 735*	*3 000*		*4 055*	*3 500*
	DROITS D'ORGANISATION	**56 120**	**140 160**		**111 755**	**148 430**
70261100	*VENTES : DROITS ORGANISATIONS*	*56 120*	*140 000*		*111 707*	*148 270*
70261300	*VENTES : DROITS EPREUVES ANNULEES*	*0*	*160*		*48*	*160*
703-706-707	**AUTRES PRODUITS DIVERS**	**42 059**	**56 897**		**69 877**	**79 580**
70615000	*PARTICIPATION STAGE FORMATION CADRE*	*2 050*	*6 677*		*14 050*	*16 000*
70616000	*PARTICIPATION STAGE FORMATION ARBITRES*	*0*	*0*		*0*	*0*
70618000	*PARTICIPATION STAGES SPORTIFS*	*150*	*2 750*		*3 216*	*3 500*
70620000	*GESTION ADMINISTRATIVE*	*3 060*	*8 700*		*7 095*	*8 000*
70730000	*VENTE EQUIPEMENTS*	*0*	*0*		*108*	*200*
70810000	*PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES*	*11 788*	*11 800*		*20 974*	*27 000*
70820000	*CONTRIBUTION REGIONALE*	*17 697*	*19 500*		*19 217*	*19 650*
70850000	*RECUPERATION FRAIS DE PORT*	*0*	*0*		*31*	*30*
70870000	*REVERSEMENT FEDERATION*	*7 314*	*7 470*		*5 186*	*5 200*

7088	**NORMANDIE-CYCLISME**	**3 206**	**3 700**		**2 790**	**2 900**
70881000	*NC - Abonnements licenciés normands*	*825*	*1 000*		*279*	*600*
70882000	*NC - Abonnements non-licenciés normands*	*0*	*0*		*0*	*0*
70883000	*NC - Insertion épreuves Normandes*	*521*	*1 000*		*1 921*	*2 000*
70884000	*NC - Insertion épreuves hors comité*	*0*	*0*		*0*	*0*
70885000	*NC - Publicités*	*1 758*	*1 700*		*590*	*300*
70886000	*Abnt France Cyclisme*	*102*	*0*		*0*	*0*
- 74 -	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**168 064**	**136 000**	**0**	**243 270**	**128 000**
74800000	*SUBVENTIONS DIVERSES*	*100 450*	*94 000*		*89 806*	*84 000*
74801000	*SUBVENTIONS DIVERSES (SRAV)*	*13 738*	*18 000*		*11 580*	*12 000*
74802000	*SUBVENTIONS DIVERSES (FFC - LNC)*	*7 450*	*6 000*		*10 000*	*10 000*
74803000	*SUBVENTION DIVERSES (ANS - POLE)*	*13 000*	*13 000*		*13 000*	*15 000*
74804000	*SUBVENTION FDVA*	*9 000*	*5 000*		*7 000*	*7 000*
74805000	*SUBVENTION DIVERSE (FSE)*	*16 426*	*0*		*0*	*0*
74806000	*SUBVENTION DIVERSE (Plan UrgencESS)*	*8 000*	*0*		*0*	*0*
74807000	*SUBVENTION DIVERSE (FFC - SRAV)*	*0*	*0*		*1 500*	*0*
74808000	*SUBVENTION DIVERSE (Coût Fixes Rebond)*	*0*	*0*		*110 384*	*0*
75	**PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE**	**3 871**	**10 200**		**395**	**15 350**
75810000	*PARTENAIRES - MECENAT*	*3 500*	*10 000*		*0*	*15 000*
75820000	*INDEM. DEPLACEMENT ORGANISATEURS*	*370*	*200*		*395*	*350*
75880000	*PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE*	*1*	*0*		*0*	*0*
- 76 -	**PRODUITS FINANCIERS**	**456**	**1 500**		**445**	**1 000**
76100000	*INTERETS BANCAIRES*	*456*	*500*		*360*	*500*
76200000	*INTERETS PENALITES CLUB*	*0*	*1 000*		*85*	*500*
- 77 -	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**22 989**	**6 054**		**7 110**	**10 430**
77520000	*- PRODUITS SUR CESSION*	*13 000*	*0*		*0*	*1 500*
77700000	*QUOTE-PART SUBV INVEST VIREE RESULTAT*	*5 883*	*3 054*		*3 284*	*4 430*
77800000	*- PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS*	*4 106*	*3 000*		*3 826*	*4 500*
77880000	*AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS*	*0*	*0*		*0*	*0*
78	***REPRISE SUR PROVISIONS CREANCES***	**6 718**	**0**	**0**	**350**	**6 500**
78174000	*REPRISE PROVISION CREANCES*	*6 718*	*0*		*350*	*0*
78176000	*REPRISE PROV. Depart retraite*	*0*	*0*			*6 500*
79	*TRANSFERT DE CHARGES*	**18 050**	**11 900**	**0**	**19 108**	**15 500**
79140000	*TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL*	*18 050*	*11 900*		*19 108*	*15 500*
	TOTAL DES PRODUITS	**882 592**	**1 040 261**	**0**	**1 199 472**	**1 190 014**

TOTAL DES CHARGES	898 910	1 040 261		1 108 488	1 190 014
TOTAL DES PRODUITS	882 592	1 040 261		1 199 472	1 190 014
RESULTAT	**-16 318**	**0**		**90 984**	**0**

Annexe 3 - Commission Piste du 14 novembre 2022

Même si la crise sanitaire ne s'est pas totalement éloignée, nous avons pu reprendre le chemin des vélodromes au cours de l'hiver 2021 et en 2022 en prenant quelques précautions.

Les épreuves majeures du calendrier ont pu se disputer : les trois manches de Coupe de Normandie et l'ensemble des championnats de Normandie au niveau régional, 2 coupes de France, à Saint Quentin en Yvelines en juillet et à Lyon en septembre. Les championnats de France se sont déroulés à Hyères au mois d'août, où nous étions présents avec une délégation de 11 coureurs composée de 3 cadettes, 4 cadets, 4 juniors.

Charly FORTIN a remporté la médaille d'argent de la course aux points cadets.

L'ensemble de l'équipe s'est honorablement comportée en faisant preuve de rigueur et d'engagement qui lui ont permis d'accéder quasiment à toutes les finales et d'y d'obtenir de nombreux accessits aux 5 premières places.

La progression que nous avions constatée en 2021 s'est confirmée. Un nouveau palier a été franchi et nous devons poursuivre dans cette voie. La labellisation des structures en 2023 devrait nous y aider avec davantage de détection, de stages, de formations, de compétitions, tout ce qui participe au plan de relance de la piste et à la valorisation de la discipline. 3 clubs et 1 comité départemental ont candidaté à la labellisation <<team piste formation >> à ce jour.

La participation aux Coupes de Normandie stagne avec une moyenne de 59 présents pour l'ensemble des dates. Celle des championnats de Normandie progresse en moyenne de 30 à 48 pour les différentes journées mais reste faible, et même trop faible chez les juniors/seniors et chez les femmes.

Au total, pour l'ensemble des épreuves, le nombre des engagements s'élève à 387 pour l'année 2022, dont 215 pour les seuls minimes/cadets, 65 pour les juniors et 40 pour les seniors.

Nous notons qu'avec 130 engagements, l'U.S. Sainte Austreberthe Pavilly Barentin, reconnue pour son implication dans la formation de nombreux jeunes minimes/cadets sur la piste représente à elle seule un tiers des participants.

Je ne reviens pas sur les résultats qui ont été diffusés sur le site Normandie Cyclisme.

Pour détecter de nouveaux potentiels, les stages départementaux restent prévus en 2023.

Pour poursuivre leur évolution dans leur capacité de performance, un certain nombre de coureurs de plus en plus nombreux participent à la saison d'hiver qui se déroule sur les vélodromes couverts. La participation d'une équipe régional élite aux championnats de France en janvier 2023 est en réflexion. Des stages de perfectionnement et d'entraînement sont envisagés pour la préparation des championnats de France de l'Avenir et des Coupes de France, selon un mode de financement qui reste à définir. Ils répondront aux attentes des compétiteurs.

Concernant les compétitions régionales, l'incorporation des cadettes au peloton des cadets en 2022 est jugée satisfaisante et sera reconduite en 2023.

Le calendrier régional de la piste comprendra à nouveau les championnats de Normandie et la Coupe de Normandie en 3 manches. Un équilibre plus prononcé entre épreuves de vitesse et d'endurance sera recherché dans les programmes. Certaines journées pourront se dérouler sur la journée entière, éventuellement le dimanche pour certaines. Une journée dédiée à

l'américaine sera planifiée.

Le championnat de Normandie de l'omnium n'a pu se tenir en 2022 en raison de la météo.

Il sera prévu plus tôt dans la saison en 2023, pour permettre un possible report si besoin.

Le corps arbitral souhaite la mise à jour et l'écriture du règlement des championnats de Normandie. Concernant les épreuves par équipes de vitesse et de poursuite, des équipes départementales pourront être constituées d'éléments isolés dont les clubs ne sont pas en mesure de présenter d'équipes. Le championnat de l'américaine se disputera uniquement par clubs.

A compter de 2023, la Commission souhaite que Jeanine MAIGNAN soit reconnue pour ses missions d'assistance lors de l'organisation des épreuves. Elle percevra l'indemnité forfaitaire de 35 euros.

Alain Devaux

Annexe 4 - Cahier des Charges CLM individuel

CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE
Contre La Montre Individuel (Hommes et Femmes)

ENTRE :

Le Comité Régional de Normandie de la FFC,
55, Rue du Général Moulin - 14 000 CAEN,
représenté par son Président Monsieur Bernard SINEUX

d'une part

ET

Le Club :
représenté par son Président.e : Monsieur/Madame

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :
Le Championnat de Normandie CLM individuel est organisé dans les conditions prévues par la réglementation fédérale :

Le samedi 3 juin et dimanche 4 juin 2023 à (Lieu)

Après accord des deux parties, l'organisateur souscrit sans réserve aux conditions financières ainsi qu'aux dispositions d'ordre matériel, technique, administratif, définies ci-après :

I - CONDITIONS FINANCIERES

L'Organisateur s'engage à verser au Comité de Normandie de la FFC la somme de **920 €** en un versement, payable lors de l'insertion de l'épreuve dans Normandie Cyclisme.
Cette somme comprend :

- Les droits forfaitaires : **770 €**
- Frais de gestion administrative : **150 €**
- Les prix sont facultatifs.

Il prend en charge les frais de restauration des représentants officiels désignés par le Comité Directeur du Comité de Normandie de la FFC, et du jury des arbitres désignés par la commission des arbitres et chronométreurs du Comité de Normandie de la FFC.
Le club organisateur prend à sa charge l'indemnité forfaitaire de 35 € par arbitre.
Les indemnités KM des arbitres sont à la charge du Comité de Normandie de la FFC.

Les feuillets d'assurance sont établis par le Comité régional de Normandie de la Fédération Française de Cyclisme et envoyés par message informatique.

Une caution de 500 € est demandée à l'organisateur du Championnat Régional ou de la Coupe de Normandie et restituée le jour de l'épreuve.
En cas d'annulation de celle-ci, ce montant sera reversé au club du Département ou au représentant légal du CODEP qui prendra en dernière minute cette organisation.
Si l'épreuve n'est pas remplacée, la caution sera encaissée par le COREG.

II - CHARGES

a) Administratives

L'Organisateur doit faire acte de candidature auprès du Comité Régional, avec en copie le Comité Départemental, en utilisant le bulletin de candidature prévu à cet effet.

Une reconnaissance officielle du parcours doit être faite à une date fixée entre l'organisateur et le comité départemental, **au minimum 3 mois avant l'épreuve**, avec la participation :

- des représentants du comité départemental,
- des responsables du Club organisateur qui devront se charger de prévenir les autorités civiles et militaires, ainsi que les organes de presse écrite ou télévisée.

Dans le cas de plusieurs candidatures dans un même département, une première sélection sera faite par le comité départemental concerné. Par la suite, aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord de la commission technique du Comité de Normandie de la FFC.

De plus, l'Organisateur s'engage à supporter tous les frais relatifs à l'organisation de ces épreuves y compris les services d'ordre et de sécurité, ainsi que toutes taxes et droits d'auteurs.
Il doit effectuer auprès des autorités du département, préfecture, sous préfecture, mairie, gendarmerie, police, toutes les démarches nécessaires pour l'obtention, de la mise en place des dits services, et de toutes autres autorisations indispensables.

b) Caractéristique des parcours

1- Championnat Régional Hommes Elite, Open 1-2-3, Access 1-2-3-4, U23, U19

Distance ……..……. (20 km maxi)

Heure et lieu de départ ……

2- Championnat Régional Femmes Elite, Open 1-2-3, Access 1-2-3-4, U23, U19

Distance ……..……. (20 km maxi)

Heure et lieu de départ ……

3- Championnat Régional U17 (H et F)

Distance ……..……. (15 km maxi)

Heure et lieu de départ ……

4- Championnat Régional U15 (H et F)

Distance ……..……. (10 km maxi)

Heure et lieu de départ ……

Pour les épreuves regroupant des femmes et des hommes, ce sont les femmes qui s'élanceront en premier, le premier homme suivra la dernière femme de quelques minutes.

c) Répartition des épreuves

Il sera organisé le samedi 3 juin 2023, les épreuves suivantes :
- Femmes (Elite, Open, Access, U23, U19.
- Hommes : Elite, Open, Access, U23, U19.

Il sera organisé le dimanche 4 juin 2023, les épreuves suivantes :
- Femmes : U17, U15.
- Hommes : U17, U15.

d) Matériel

L'Organisateur s'engage à procéder à ses frais aux installations suivantes :

Podium Protocolaire

Mise en place d'une estrade ou podium pouvant recevoir les personnalités. **Il se situe obligatoirement après la ligne d'arrivée**. Sur celui-ci est disposé un podium protocolaire à 3 marches pour accueillir les lauréats.
Sur ce podium officie le speaker officiel qui doit être obligatoirement titulaire d'une licence ''animateur fédéral ou régional'' en cours de validité.

Podium du collège arbitral

Un podium indépendant du précédent est mis en place sur la ligne d'arrivée, il est réservé exclusivement au jury des arbitres. Il est obligatoirement couvert, comporte au minimum 4 chaises, une table, un escabeau pour le juge à l'arrivée, un emplacement pour disposer le caméscope ou autre procédé pour aider le juge à l'arrivée. Un branchement électrique doit être mis en place pour la Photo finish et transpondeur. Ce podium est surélevé par rapport à la route d'une hauteur minimale de 1 mètre et en retrait de la chaussée
de 1 mètre maximum.
Au pied de ce podium est mis à disposition un compte-tours et une cloche.

Permanence

L'organisateur s'engage à mettre en place deux pièces :
- Un local, situé près du départ et de l'arrivée, à disposition pour le jury des arbitres.

Ce local doit comporter :

- minimum 2 tables
- Chaises en quantité suffisante
- un photocopieur en état de marche
- prises de courant
- matériel informatique et imprimante pour les classements

- Dans l'autre pièce située à proximité de la première se fait sous la responsabilité d'un arbitre la distribution des dossards indispensables pour les prises de vue à l'arrivée. **Obligation de 1 dossard**.

L'organisateur doit y déposer :
- la feuille d'émargement
- les numéros pour le tirage au sort des véhicules suiveurs
- des états de résultat vierges
- la fiche de sécurité

A l'issue de l'épreuve, elle peut servir de salle de presse.

Contrôle Médical

Dispositif fédéral en vigueur - Règlement fédéral 2022.

Ligne d'arrivée

L'organisateur s'engage à tracer la ligne d'arrivée suivant les dispositions réglementaires article 1.2.099 de la réglementation fédérale (La ligne d'arrivée est constituée par une ligne de 4 cm de largeur, peinte en noir, sur une bande de couleur blanche, ayant une largeur de 72 cm, soit 34 cm de chaque côté de la ligne noire). Celle-ci doit être surmontée d'une banderole d'arrivée.
Impérativement des barrières, à l'exclusion de tous autres moyens, seront disposées en nombre suffisant avec un minimum de 50m de part et d'autre de la ligne d'arrivée.

Fléchage

L'Organisateur s'engage à flécher son circuit au minimum 8 jours à l'avance.
Il doit prévoir des panneaux indiquant :

- arrivée 15 km, 10 km, 5 km, 4 km, 3 km, 2 km
- la flamme rouge du dernier kilomètre et les panneaux hectométriques

Voitures officielles

L'Organisateur doit mettre à disposition :

- une voiture ouvreuse devant le 1er départ de chaque série, pour signaler le 1er départ.
- un véhicule de fin de course après le dernier départ de chaque demi-journée.
- des motos en nombre suffisant pour l'ouverture devant chaque concurrent.
- 1 voiture et 2 motos, avec chauffeur, pour le président et les arbitres titulaires.
- voitures suiveuse (selon la règlementation FFC en vigueur).

Les véhicules « arbitres » doivent être équipés au minimum d'un poste « liaison radio » en état de fonctionnement.

e) Attribution des titres

Les titres ne sont attribués que si au moins 3 coureurs sont classés dans la catégorie concernée.

f) Cérémonie protocolaire

L'organisateur doit prévoir au minimum 3 gerbes pour les 3 premiers du classement de chaque catégorie et 1 gerbe pour le Champion Régional de chaque série :
- Hommes (12 catégories) : Elite, Open 1, Open 2, Open 3, Access 1, Access 2, Access 3, Access 4, U23, U19, U17, U15.
- Femmes (7 catégories) : Elite-Open 1-2-3, Access 1-2, Access 3-4, U23, U19, U17, U15.

Les médailles et les maillots de champion régional sont à la charge du comité régional de Normandie.

La cérémonie protocolaire se tient en fin de matinée pour les épreuves du matin, et en fin d'après-midi pour les épreuves de l'après-midi. Les coureurs présents sur les différents podiums sont tenus d'être à la disposition des officiels. Le podium protocolaire devra être installé de façon à ne pas gêner les différents départs et arrivées des autres catégories.

Date et signature